

YourXXL

INFRABEL

Avec Your XXL, nous réalisons des études et nous élaborons un itinéraire adapté à vos besoins, en tenant compte des possibilités techniques et des limites de notre réseau.

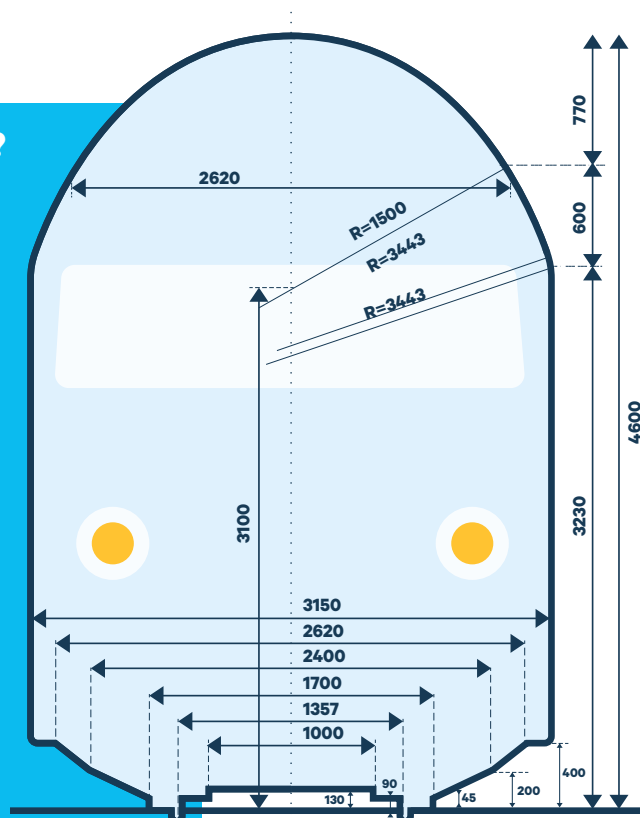
Le réseau ferroviaire belge présente des caractéristiques et des contraintes spécifiques pour permettre un transport ferroviaire sûr. Tout transport ferroviaire exceptionnel qui s'écarte de ces caractéristiques doit faire l'objet d'une étude préalable afin de déterminer s'il peut être autorisé sous certaines conditions. Une exception concerne le transport combiné, pour lequel Infrabel accorde une autorisation permanente (voir annexe C.2 du Document de référence du réseau).

Pour qui et pour quel type de chargement ?

Your XXL est disponible pour les entreprises ferroviaires agréées.

Un transport exceptionnel est un transport tracté, pour lequel :

- le matériel roulant n'est pas homologué pour l'utilisation de sillons et/ou ;
- un chargement qui déroge aux directives du chargement publiées par l'UIC et pour lequel il a été décidé, par le biais d'une fiche bleue, rose ou jaune, qu'une procédure TE est d'application et/ou ;
- le chargement dépasse le gabarit de chargement belge et/ou ;
- le chargement dépasse la charge maximale autorisée, et/ou ;
- le chargement, compte tenu de ses caractéristiques flexibles, repose sur plusieurs wagons.



Quel est le rôle d'Infrabel ?

Sur base d'une demande, Infrabel réalise une étude de faisabilité préalable en plusieurs étapes :

1. Analyse technique du chargement et/ou du matériel ;
2. Étude de l'itinéraire ;
3. Etude complémentaire en cas de dépassement du contour nominal ou de la charge maximale autorisée ;
4. Délivrance, ou non, d'une autorisation provisoire.

La solution la plus optimale sera recherchée pour chaque dossier individuel.

Comment introduire une demande ?

Pour obtenir une autorisation, il faut d'abord introduire une demande (IRS50502-1) auprès du Bureau « Exceptional transport » via yourxxl@infrabel.be.

Après avoir reçu une autorisation, une demande de capacité peut être introduite. Pour ce faire, il faut soumettre une demande via l'outil « Book In » ou le Path Coordination System « PCS » de RailNetEurope, en mentionnant le numéro d'étude Your XXL (pour « PCS » dans la section « Commentaires »).

Combien ça coûte ?

Le montant de la facturation est déterminé sur base d'un prix unitaire, du nombre de relations et d'un facteur de multiplication dépendant du type d'étude ou d'autorisation. Les données de prix et de facturation pour ce service figurent à [l'annexe F.3 du Document de référence du réseau](#).



Plus d'infos?

N'hésitez pas à contacter yourxxl@infrabel.be